Ce fichier a été téléchargé le Tuesday 2 September 2025 sur <u>Criminocorpus</u>, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines. Jan. 24, 2023

· Citer cette page

Pour citer cette page

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on Jan. 24, 2023, consulted on Sept. 2, 2025. Permalink: https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/

Code civil

Section I — Des formes du divorce pour cause déterminée

Extrait

Article 263

Version du March 21, 1803

Texte source : Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.

L'appel ne sera recevable qu'autant qu'il aura été interjeté dans les trois mois à compter du jour de la signification du jugement rendu contradictoirement ou par défaut. Le délai pour se pourvoir au tribunal de cassation contre un jugement en dernier ressort, sera aussi de trois mois à compter de la signification. Le pourvoi sera suspensif.

Version du Sept. 3, 1807

Texte source : Code Napoléon, seconde édition officielle du Code civil.

L'appel ne sera recevable qu'autant qu'il aura été interjeté dans les trois mois à compter du jour de la signification du jugement rendu contradictoirement ou par défaut. Le délai pour se pourvoir <u>à la cour au tribunal</u> de cassation contre un jugement en dernier <u>ressort</u>, sera aussi de trois mois à compter de la signification. Le pourvoi sera suspensif.

Version du Aug. 30, 1816

Texte source: Ordonnance contenant la 3e édition officielle du Code civil.

L'appel ne sera recevable qu'autant qu'il aura été interjeté dans les trois mois à compter du jour de la signification du jugement rendu contradictoirement ou par défaut. Le délai pour se pourvoir à la cour de cassation contre un jugement en dernier ressort, sera aussi de trois mois à compter de la signification. Le pourvoi sera suspensif.